

REUNION DU BUREAU DU 28 juin 2023

DÉLIBÉRATION N°B23/85

**Avenant N°1 à la Convention d'études
entre la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et l'EPORA,
(69C080)**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
 - VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L321-1 portant sur les missions des Établissements Publics Fonciers ;
 - VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 - VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
 - VU la Délibération n°21-064 du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2021 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des conventions d'études à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
 - VU la délibération n°19-108 du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 relative aux délégations accordées au Bureau et à la Directrice Générale
 - VU la Convention d'étude entre la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et l'EPORA, approuvée par délibération N°B21/201 du Bureau du 26 novembre 2021, signée le 31 décembre 2021 ;
 - Vu la présentation de la Directrice Générale.
- ✓ Prend acte de la nécessaire prorogation de 2 ans de la durée de la convention afin de permettre la conduite de l'étude de gisements fonciers puis la définition d'une stratégie foncière.
 - ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention d'étude, à conclure entre la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et l'EPORA, modifiant :
 - *La durée de la convention prorogée de 2 ans.*

✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :

- Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
- Signer cet avenant dans un délai de 12 mois à compter du 28 juin 2023 et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

DocuSigned by:
Hervé Reynaud
21C3D4940AF943A...

Hervé REYNAUD

Pour le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
le Secrétaire Général Adjoint pour les affaires régionales

DocuSigned by:
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET